

Peut-on imposer un reclassement dans une filiale ou entité liée ?

Réponse courte

Un reclassement dans une filiale ou une entité liée **ne peut pas être imposé** au salarié. L'**obligation de reclassement** de l'employeur est limitée à l'entité juridique qui emploie le salarié, sauf disposition contractuelle ou conventionnelle contraire.

Pour proposer un reclassement dans une filiale ou entité liée, l'**accord écrit du salarié** est indispensable et un **nouveau contrat de travail** doit être conclu avec la nouvelle entité. Le refus du salarié d'accepter ce reclassement **ne constitue pas une faute** et ne peut justifier un licenciement pour motif grave.

Définition

Le **reclassement professionnel** désigne la procédure par laquelle un salarié, déclaré inapte à occuper son poste pour raisons médicales, est affecté à un autre emploi compatible avec ses **capacités résiduelles**. Cette obligation de reclassement incombe à l'employeur, qui doit rechercher toutes les possibilités d'affectation au sein de l'entreprise. La question se pose de savoir si cette obligation s'étend aux **filiales ou entités liées** juridiquement à l'employeur principal.

Conditions d'exercice

Au Luxembourg, l'**obligation de reclassement** est strictement circonscrite à l'entité juridique qui emploie le salarié. L'**Article L.326-1** du Code du travail impose à l'employeur de rechercher un poste approprié dans l'entreprise où le salarié est contractuellement lié. La jurisprudence luxembourgeoise confirme que l'obligation de reclassement **ne s'étend pas automatiquement** aux sociétés du même groupe, filiales ou entités liées, sauf si une convention collective ou un accord contractuel le prévoit expressément. L'employeur ne peut donc pas imposer un reclassement dans une filiale ou une entité juridiquement distincte sans l'accord du salarié.

Modalités pratiques

En pratique, si l'employeur souhaite proposer un poste dans une filiale ou une entité liée, il doit obtenir l'**accord écrit du salarié** concerné. Ce transfert implique la conclusion d'un **nouveau contrat de travail** avec la nouvelle entité, car le lien contractuel initial ne subsiste pas. Le refus du salarié d'accepter un reclassement dans une autre entité **ne constitue pas une faute** et ne peut justifier un licenciement pour motif grave. L'employeur doit **documenter l'ensemble des démarches** de reclassement interne avant d'envisager toute autre mesure.

Pratiques et recommandations

Il est recommandé aux employeurs de **formaliser dans les conventions collectives** ou accords d'entreprise la possibilité de reclassement inter-entreprises au sein d'un groupe, en précisant les modalités et garanties pour le salarié. En l'absence de telles dispositions, toute proposition de reclassement dans une filiale doit rester **facultative et respecter le volontariat** du salarié. L'employeur doit veiller à la **transparence du processus** et à la **traçabilité des échanges**, afin de prévenir tout contentieux relatif à l'exécution de l'obligation de reclassement.

Cadre juridique

Le cadre juridique du reclassement est défini par les **Articles L.326-1 et suivants** du Code du travail luxembourgeois. La jurisprudence de la Cour supérieure de justice précise que l'obligation de reclassement s'applique exclusivement à l'entité employeuse, sauf stipulation contractuelle contraire. Les principes dégagés par la jurisprudence nationale imposent une **interprétation stricte** de la notion d'entreprise, excluant les sociétés juridiquement distinctes, même en cas de liens capitalistiques ou organisationnels.

L'employeur **ne peut jamais imposer** un reclassement dans une filiale ou entité liée sans l'accord exprès du salarié. Toute tentative de **transfert unilatéral** expose l'employeur à un risque de contentieux pour non-respect de l'obligation de reclassement et de la liberté contractuelle du salarié.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.